

Bruxelles, le 30 janvier 2014

ANNEXE “STATISTIQUES PASSAGES A NIVEAU 2013”

Chiffres clés additionnels relatifs aux accidents aux passages à niveau en 2013

- 13 accidents (31%) en 2013 se sont produits aux passages à niveau situés sur **les lignes portuaires (lignes de marchandises)**,
29 accidents (69%) sur les **lignes de voyageurs**;
- 37 accidents ou 88% (3 morts et 7 blessés graves) impliquaient des **véhicules** (voiture, poids lourd, camionnette, tracteur, moto),
5 accidents ou 12% (3 morts et 0 blessé) impliquaient des usagers faibles de la route (piéton ou cycliste);
- 38 accidents (6 morts) ont eu lieu à des **passages à niveau publics**
et 4 accidents (0 morts) à des passages à niveau privés;
- 40 accidents (6 morts) ont été enregistrés à des passages à niveau équipés d'une signalisation active (passages à niveau avec barrières et/ ou feux rouges),
2 accidents (0 morts) à un passage à niveau privé avec signalisation passive;
- 28 accidents ou 67% (4 morts et 6 blessés) ont été recensés en **Flandre***,
14 accidents ou 33% (2 morts et 1 blessé) en **Wallonië**,
0 accidents ou 0% in **Brussel**;
(* +/- 2/3 des passages à niveau se situent en Flandre et en 2013, 11 accidents se sont produits dans le port d'Anvers ou à proximité du port)
- Nombre d'accidents (a.) / morts (m.) **par province en Flandre**:
Anvers (14 a. / 2 m.), Flandre orientale (9 a. / 1 m.), Brabant flamand (3 a. / 1 m.), Flandre occidentale (2 a. / 0 m.), Limbourg (0 a. / 0 d.);
- Nombre d'accidents (a.) / morts (m.) **par province en Wallonie**:
Hainaut (7 a. / 1 m.), Brabant wallon (2 a. / 1 m.), Namur (2 a. / 0 m.), Liège (2 a. / 0 m.), Luxembourg (1 a. / 0 m.)

Aperçu global de l'évolution des passages à niveau (2005 – 2013)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Passages à niveau	2072	2058	1957	1929	1913	1902	1879	1857	1848
Accidents	61	56	76	51	47	49	48	52	42
Victimes décédées	16	10	19	12	12	9	8	13	6

Porte-parole Infrabel : Arnaud Reymann

GSM : +32 (0)477 42 43 24

E-mail : arnaud.reymann@infrabel.be / www.infrabel.be

Adresse : Place Marcel Broodthaers 2 – 1060 Bruxelles

Infrabel est la société anonyme de droit public chargée de la gestion, de l'entretien, de la modernisation et du développement du réseau ferroviaire belge. Elle est également responsable de l'attribution des sillons à tous les opérateurs belges et étrangers. La structure spécifique de l'actionariat d'Infrabel lui garantit une totale indépendance. Infrabel a été créée le 1er janvier 2005 à la suite de la scission des chemins de fer belges et fait partie du Groupe SNCB. L'entreprise emploie aujourd'hui quelque 12 500 personnes et réalise un chiffre d'affaires d'environ 1 milliard d'euros (2012).

Porte-parole Infrabel : Arnaud Reymann

GSM : +32 (0)477 42 43 24

E-mail : arnaud.reymann@infrabel.be / www.infrabel.be

Adresse : Place Marcel Broodthaers 2 – 1060 Bruxelles